

	Réunion du Conseil scientifique de l'EHEP 6 juillet 2021 Compte rendu synthétique et relevé de décisions	Référence	CS juillet 2021
		Révision	10/09/2021
		Date d'application	1 ^{ER} /10/2021
		Version	1

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	22 juillet 2021	10 septembre 2021	1 ^{er} octobre 2021
Prénom nom (ou nom de l'instance)	Aurore Troffigué (CODEXA)	Christophe Le Rat, Sylvie Ollitault, Dominique Polton, Manuel Coat	Membres du Conseil scientifique

Membres présents

Dominique Polton – Daniel Benamouzig – Basile Chaix – Isabelle Ville – Marine Ray – Nolwenn Le Meur-Rouillard – Catherine Bonvalet – Soraya Boudia – Fabien Thomas – Sylvie Alemanno – Gaëlle Raffy

A distance : Nicolas Sirven – Patricia Loncle – Fanny Jaffres – Jean-Pierre Le Bourhis

Liste des procurations

Jocelyn Raude a donné pouvoir à Nicolas Sirven – Olivier Gérolimon a donné pouvoir à Nicolas Sirven – Nathalie Théret a donné pouvoir à Nolwenn Le Meur-Rouillard – Marick Fèvre a donné pouvoir à Marine Ray – Erwann Ollivier a donné pouvoir à Nolwenn Le Meur-Rouillard

Membre absent excusé

Jocelyn Raude – Olivier Gérolimon – Nathalie Théret – Marick Fèvre – Erwan Ollivier – Cécile Chevrier – Michel Samson (le matin)

Personnes de l'EHEP

Laurent Chambaud – Sarah Kitar – Christophe Le Rat – Olivier Grimaud – Anne Lefustec – Séverine Olivier – Sylvie Ollitault

Ordre du jour	Commentaires/Conclusions	Suite à donner
Mot d'accueil du directeur de l'EHESP , Laurent Chambaud	Laurent Chambaud ouvre la séance et précise qu'il va présider le Conseil scientifique jusqu'à ce que soit effectuée l'élection du Président ou de la Présidente. Il souhaite la bienvenue à tous les participants, et surtout aux nouveaux membres de l'instance. Il précise que toutes les instances sont en cours de renouvellement au sein de l'EHESP. Il tient également à remercier l'ancienne Présidente du Conseil scientifique, qui a accepté d'assumer son mandat le temps que soient constituées les nouvelles instances. Laurent Chambaud se dit très heureux de recevoir la plupart des participants en présentiel ce jour. Toutefois, il souligne que la crise sanitaire a profondément modifié les usages durant les 18 derniers mois et que ces modifications sont probablement durables. Il identifie également un besoin très fort de se rencontrer et estime qu'il était important de réunir cette première séance du Conseil scientifique en présentiel, afin que les nouveaux membres se rencontrent.	
Présentation des membres du Conseil scientifique , tour de table	<i>Les membres du Conseil scientifique se présentent tout à tour. Laurent Chambaud donne la liste des procurations.</i>	
Election du président et vice-président par les membres du Conseil scientifique	Laurent Chambaud demande qui se porte candidat au poste de président. Dominique Polton soumet sa candidature pour un second mandat en tant que Présidente du Conseil scientifique. Elle apprécie la dynamique de ce groupe et se dit heureuse de se présenter de nouveau, même si elle ne verrait aucune objection à ce qu'un autre membre souhaite se porter candidat. Dominique Polton précise que son parcours professionnel n'a pas été entièrement dédié à la recherche. Ainsi, son bilan en tant que chercheur est certainement moins prestigieux que celui de nombre d'administrateurs ici présents. En revanche, la variété de ce parcours professionnel lui a permis de côtoyer des milieux et cultures très différents (recherche, administration, partenaires sociaux, professionnels de santé, etc.) et ainsi de se forger une ouverture d'esprit et une capacité à faire dialoguer les points de vue pour faire émerger des réflexions collectives. Par ailleurs, ce parcours lui a permis de tisser des liens et de construire des ponts entre la connaissance scientifique et l'action publique. Or ce domaine manque de forces vives en France et le Conseil scientifique de l'EHESP représente l'endroit idéal pour créer ce lien et irriguer l'ensemble du système. Dominique Polton estime, en outre, qu'un nouveau mandat ne serait pas de trop pour parfaire sa compréhension de la cartographie globale des activités de l'EHESP, qui sont extrêmement variées. Une présentation permettra d'éclairer les nouveaux membres de l'instance à cet égard.	

	Laurent Chambaud s'enquiert d'éventuelles autres candidatures. <i>Aucune candidature ne se fait connaître. Il est procédé au vote en présence des 19 administrateurs. Dominique Polton ne prenant pas part au vote, le nombre de votants est de 18.</i> Dominique Polton est élue Présidente du Conseil scientifique de l'EHESP à l'unanimité. Avant de laisser la parole à Dominique Polton, Laurent Chambaud souhaite revenir à la disparition récente de Bernard Jégou, qui fut un des piliers du Conseil scientifique et une voix très forte au sein de l'instance. Il a très largement contribué au développement, à l'organisation et à la visibilité de la recherche à l'EHESP. Il s'agissait d'une tâche fort compliquée dans cet établissement jeune. Or Bernard Jégou y a consacré toute son énergie et a fait franchir un pas décisif à l'école, dans un laps de temps très court eu égard au temps de la recherche habituel. En tout état de cause, Bernard Jégou y a mis tout son engagement et sa force de caractère durant ses années de mandat en tant que Directeur de la recherche. Malheureusement, il n'aura pas pu profiter de beaucoup de temps après la fin de ce mandat. Sa mémoire restera au sein de l'établissement et de son Conseil scientifique. Dominique Polton s'associe aux propos de Laurent Chambaud et confirme que Bernard Jégou était une personnalité marquante, même si elle l'a moins connu. Cette force de caractère associée à un engagement sans faille lui ont permis d'obtenir des évolutions essentielles et rapides pour l'EHESP. Sa disparition est une grande perte, mais son œuvre perdurera, notamment grâce à l'équipe qui l'a accompagné. Dominique Polton propose de passer à l'élection du vice-Président du Conseil scientifique et s'enquiert d'éventuelles candidatures. Daniel Benamouzig se présente au poste de vice-Président. En préambule, il s'associe à l'hommage à Bernard Jégou et entend se placer dans la continuité de sa vision, en bénéficiant de son expérience. Il précise qu'il a suivi un parcours académique d'enseignant-chercheur. Il occupe un poste d'enseignant à Sciences-Po, mais s'efforce d'être actif dans d'autres lieux d'expertise et de recherche. Au sein de ce métier, il a choisi d'adopter une position civique, qui se traduit par des engagements, notamment auprès d'acteurs publics (Assurance Maladie, ARS Ile-de-France, Santé publique France, ministères, etc.). Il précise que Sciences-Po a connu, comme l'EHESP actuellement, un processus de fondamentalisation en approfondissant ses appuis sur les savoirs académiques. Ainsi, en tant que vice-Président du Conseil scientifique, il espère apporter sa contribution dans un esprit de dialogue, d'exigence et d'indépendance. Sur ce dernier point, il juge important	
--	--	--

	de conserver une certaine liberté de ton vis-à-vis de la Direction de l'établissement. Enfin, il précise avoir eu l'occasion de travailler avec Dominique Polton à plusieurs reprises et juge leurs parcours complémentaires et leur potentielle association harmonieuse. Dominique Polton s'enquiert d'éventuelles autres candidatures. <i>Aucune candidature ne se fait connaître. Il est procédé au vote en présence des 19 administrateurs. Daniel Benamouzig ne prenant pas part au vote, le nombre de votants est de 18.</i> Daniel Benamouzig est élu vice-Président du Conseil scientifique de l'EHESP à l'unanimité. Daniel Benamouzig remercie les membres du Conseil scientifique pour leur confiance. Sylvie Ollitrault tient, en tant que Directrice de la recherche, à féliciter la Présidente et le vice-Président nouvellement élus et se dit ravie de travailler avec eux.	
Présentation du bilan de la précédente mandature du Conseil scientifique - Dominique Polton	Dominique Polton se propose de revenir au bilan des cinq dernières années. L'action a été guidée par Bernard Jégou et sa volonté de faire progresser la situation. Les débats étaient nourris et les visions partagées. Elle a également pu compter sur le soutien précieux et la remarquable expertise de l'équipe de Direction de la recherche, dont l'excellente organisation a permis de garantir l'efficacité des travaux de l'instance. De même, l'équipe de la Direction de la formation a apporté sa contribution de grande qualité. Dominique Polton tient à revenir sur deux éléments de contexte, l'un interne et l'autre externe, ayant fortement évolué au cours de la précédente mandature, et qui permettent à présent de prendre un nouveau départ. Au titre du contexte externe, les recompositions académiques diverses se sont déroulées à la manière d'un feuilleton et ont été bouleversées par les événements successifs. Ainsi, la mandature a commencé alors que l'EHESP était inscrite dans le cadre de deux ComUE – Université Sorbonne-Paris-Cité et Université Bretagne-Loire – qui n'existent plus aujourd'hui. Au cours de la dernière année, l'université de Rennes est devenue l'UNIR et ce nouvel organisme reconfigure le paysage, notamment en matière de partenariats pour l'EHESP, avec un recentrage sur Rennes et la Bretagne. Le nouveau Conseil scientifique pourra apporter son éclairage sur les projets et partenariats portés par l'EHESP dans ce nouveau cadre. En second lieu, la structuration interne de la recherche au sein de l'EHESP a fortement évolué au cours du mandat. Au début de la période, il existait deux UMR et deux équipes d'accueil. Ces deux dernières se sont rapprochées pour constituer un projet original autour de la recherche des services et management en santé (RSMS). Il s'agit du troisième pilier de l'école, qui nécessitait une meilleure structuration et une relance de sa dynamique. Le Conseil scientifique a bien accompagné ce mouvement et a permis d'envisager que cet axe de	

	recherche spécifique s’inscrive dans une des deux équipes, Arènes en l’occurrence. Cette évolution sera pleinement opérationnelle au 1^{er} janvier 2022 et il conviendra d’accompagner au mieux cette nouvelle aventure. Au titre du bilan, Dominique Polton liste plusieurs domaines d’intervention du Conseil scientifique au cours du mandat : - la stratégie de l’école : le contrat d’objectif et de performance et le projet stratégique d’établissement ; - l’organisation de la recherche et sa nécessaire structuration ; - les processus d’évaluation : accompagnement du HCERES lors de ses visites, relecture des bilans et projets des différentes campagnes ; - les chaires : nombreuses et diverses, elles nécessitaient une meilleure structuration et la définition d’une politique ; - le budget de la recherche ; - les partenariats ; - les enseignants-chercheurs ; - le choix de la Directrice de la recherche.	
Echanges sur les modalités de travail du Conseil scientifique : planification des travaux et animation des débats	Dominique Polton indique qu’une réflexion a été entamée quant aux modalités de travail et leurs possibilités d’évolution pour la future mandature. En premier lieu, Dominique Polton juge très importante la présence de personnalités extérieures au sein de l’instance. Il convient de veiller à un bon équilibre en la matière, afin que ce regard externe puisse enrichir les réflexions et compléter les regards endogènes à l’école. Concrètement, il est important que les huit personnalités qualifiées assistent aux séances et participent aux débats. Lors de la dernière mandature, certaines d’entre elles, sans doute accaparées par d’autres obligations, ont peu siégé, ce qui est regrettable. Dès lors, il est souhaitable que si un de ces membres ne peut plus assumer cette participation en cours de mandat, il l’indique, et qu’une procédure de remplacement soit mise en œuvre. Ces absences ont été le fait de peu de personnes, mais sur ce petit nombre de huit personnalités qualifiées, il suffit de peu d’absences pour créer un déséquilibre. En deuxième lieu, Dominique Polton préconise de mieux planifier les travaux du Conseil scientifique et d’anticiper les sujets, notamment les grands moments, ce qui n’a pas été fait lors de la mandature précédente. Dominique Polton suggère, en troisième lieu, de renouer avec la pratique des séminaires, qui a eu cours par le passé. Cette organisation permettrait à la réflexion de prendre du recul et de se concentrer sur un sujet précis durant une journée par exemple, au contraire des séances plénières qui sont l’occasion d’aborder de nombreux points. Enfin, il pourrait être intéressant de dresser la cartographie des activités afin de permettre à tous les membres du Conseil scientifique de bien appréhender l’EHESP et son fonctionnement.	

	Dominique Polton précise que le Conseil scientifique s’est largement concentré sur le contenu de la recherche des quatre unités. Le document reprend ces éléments, mais elle invite à entamer la discussion pour que chacun puisse exprimer son point de vue sur le bilan et poser d’éventuelles questions. Discussion : Sylvie Ollitrault estime que la planification en amont de certains dossiers afin d’assurer un suivi au long cours est une envie partagée au sein de l’instance. Catherine Bonvalet souligne que les membres du Conseil scientifique reçoivent une masse d’information importante en peu de temps. Ils disposent donc de peu de temps pour s’approprier les sujets. Face à cet écueil, quelques suggestions ont été émises telles que le fait de désigner des rapporteurs sur des sujets particuliers. Ceci éviterait d’avoir à survoler tous les dossiers la veille de la séance, ce qui peut générer de la frustration. Par ailleurs, elle s’enquiert de la place de l’école dans les recherches sur le Covid. Elle souhaiterait obtenir un panorama à ce sujet. En tout état de cause, elle souhaiterait aller plus loin et être davantage impliquée au cours du prochain mandat. Isabelle Ville souscrit à ces propos. Les informations sont très riches et les dossiers très instructifs. Ainsi, les membres du Conseil scientifique peuvent avoir l’impression de recevoir davantage que ce qu’ils sont en mesure d’apporter à l’école. Pour sa part, Isabelle Ville s’est particulièrement intéressée au sujet de l’entrée de l’équipe RSMS dans Arène et sur les liens avec l’INSERM. Elle ignore où en sont ces sujets et souhaiterait les suivre au cours de la nouvelle mandature afin d’accompagner les dossiers dans la durée. Basile Chaix partage le souhait d’obtenir des informations sur cette équipe et ses rapports avec l’INSERM. En outre, concernant l’évaluation des unités et équipes de l’école par le HCERES, il serait utile de préciser le calendrier des visites afin d’en assurer le suivi. Dominique Polton confirme que ces éléments seront livrés en séance ce jour. S’agissant des modalités de travail, il a été convenu de désigner des rapporteurs sur les différents dossiers. Il s’agit d’une méthode classique et efficace. Par ailleurs, sur certains sujets, il est proposé de travailler en sous-groupe de travail, par exemple pour prendre connaissance de tous les bilans des chaires. Il est également possible de désigner des référents sur certaines équipes ou parties d’équipe en fonction des thématiques de recherche de chacun. Les propositions restent ouvertes.	
--	--	--

	Sylvie Ollitrault précise que la Direction de la recherche est en demande de recevoir un appui au pilotage de la part du Conseil scientifique, tel qu'inscrit au règlement intérieur. Il s'agit de bénéficier d'une expertise sur les dossiers, que Sylvie Ollitrault se propose de porter en interne. Bernard Jégou a fait évoluer l'organisation, mais ces mouvements n'interviennent pas sans susciter des interrogations, voire des résistances. Sylvie Ollitrault entend creuser ce sillon en s'appuyant sur le Conseil scientifique, son regard, son expertise. Le fait qu'il mêle des personnalités extérieures et internes à l'établissement apporte une richesse et garantit la qualité de cet accompagnement. Ainsi, le Conseil scientifique est un apport positif à la politique de la recherche de l'EHESP. Basile Chaix souscrit à la décision de se répartir les tâches et d'identifier des responsabilités en fonction des sujets, par un système de référents et de rapporteurs. Il souhaite savoir si les besoins et les différents sujets ont été listés. Sylvie Ollitrault précise qu'elle a bien prévu de présenter les différents objectifs ce jour et que derrière ces objectifs, il peut aisément être question de constituer des groupes de travail. Un des sujets prioritaires a trait aux RSMS et à l'opportunité de la labellisation INSERM. Christophe Le Rat précise qu'un nouveau processus est en train de se mettre en place. En effet, des étudiants sont désormais inscrits administrativement à l'EHESP et il convient de dérouler les étapes jusqu'à la soutenance. Fabien Thomas en vient à la répartition des crédits de recherche. En tant que nouvel élu dans l'instance, il souhaite savoir comment se déroulent les choix en la matière. Par ailleurs, il souhaite savoir si le Conseil scientifique peut être consulté sur le profil de recherche de certains postes ouverts aux candidats. Dominique Polton répond que le Conseil scientifique a peu travaillé sur ces aspects. Il a plutôt été informé régulièrement sur les budgets dédiés à la recherche. Sylvie Ollitrault précise que dans la dynamique de la nouvelle mandature, il est envisagé de requérir l'avis du Conseil scientifique à cet égard. De même, cet avis serait intéressant dans le cadre du recrutement sur les postes ouverts. Il existe en effet des enjeux de fléchage de postes dans le domaine de la recherche, étant entendu que ces ouvertures de postes sont peu nombreuses. L'idée est bien de travailler dans cette dynamique qui n'était pas celle de la précédente mandature. Dominique Polton confirme la volonté de s'inscrire dans une évolution en ce sens.	
--	--	--

	Fabien Thomas précise qu'il travaille aussi avec d'autres conseils scientifiques où il a trouvé très intéressant d'auditionner les directeurs d'unité sur les bilans et les projets des laboratoires. En l'occurrence, l'EHESP en compte quatre. Dominique Polton répond que ces auditions ont déjà lieu en Conseil scientifique, notamment au fil des bilans et des évaluations. Ces auditions permettent de mieux comprendre le paysage de l'établissement. Sylvie Ollitrault précise que la dernière visite du HCERES date du 25 juin. Elle préconise donc d'attendre la rentrée pour procéder à ces auditions. Jean-Pierre Le Bourhis indique qu'il lui est difficile d'intervenir au vu de la mauvaise qualité de la connexion. Il prend des notes et s'exprimera lors de la prochaine séance, à laquelle il entend participer en présentiel. Nicolas Sirven se dit, pour sa part, satisfait des échanges qui ont eu lieu jusqu'à présent. Il estime que les décisions collectives sont souvent meilleures et est favorable à une participation du Conseil scientifique aux recrutements sous forme de l'émission d'un avis. Il se félicite de cet élan nouveau, marqué par des projets intéressants et une grande bienveillance. Patricia Loncle partage cet avis et valide également les propositions de travaux collectifs, qui lui semblent très stimulantes. Nolwenn Le Meur-Rouillard suggère de préparer les sessions avec le Conseil des formations en amont afin d'en tirer le meilleur parti. Par ailleurs, elle indique qu'un référentiel est envisagé pour les heures d'enseignement et certains aménagements à destination des chercheurs. Ce référentiel suscite de nombreuses discussions au sein de la communauté des enseignants-chercheurs. Ce sujet, à la croisée des deux périmètres, pourrait faire l'objet d'un travail en commun avec le Conseil des formations. Sylvie Ollitrault précise que ce référentiel doit être présenté au Conseil d'administration en octobre 2021. Nolwenn Le Meur-Rouillard juge la question intéressante pour l'école, mais également pour les personnalités extérieures, afin de mieux appréhender le paysage de l'EHESP.	
--	--	--

	Fabien Thomas tient à souligner l'importance du bureau, qui a un rôle essentiel à jouer en termes d'anticipation et de travail en amont sur les dossiers. Le bureau peut s'adjoindre l'aide de membres du Conseil scientifique, voire de personnes extérieures pour travailler sur certains dossiers. Dominique Polton en prend note.	
Adoption du règlement intérieur du Conseil scientifique	Dominique Polton aborde le sujet du règlement intérieur du Conseil scientifique. Ce document a été envoyé en amont et son contenu est classique. Sylvie Ollitrault le confirme et précise que quelques modifications ont été apportées à la dernière version du règlement intérieur, dans le sens d'une évolution du Conseil scientifique vers un rôle de véritable appui au pilotage. Les possibilités de recueillir des avis et de désigner des rapporteurs ont été introduites. Discussion : Basile Chaix croit savoir que cette évolution a fait suite à une évaluation du HCERES qui a recommandé de faire du Conseil scientifique un lieu de débats et d'aide à la décision. Dominique Polton pense qu'à cet égard, le HCERES a commis une erreur d'appréciation sur le rôle d'un Conseil scientifique dans un établissement tel que l'EHESP. Dans son rapport sur l'EHESP, la Présidente du HCERES a indiqué que les instances comportaient trop de membres extérieurs et que de ce fait, elles n'étaient pas des instances de décision, mais des instances de débat. Elle préconisait plutôt un Conseil scientifique interne habilité à opérer des choix, à nommer, à prendre des décisions. Jean-Louis Denis, un chercheur québécois, ne partageait pas cette position. Dominique Polton pense également que le Conseil scientifique a tout intérêt à intégrer des personnalités extérieures qui en font la richesse en apportant un regard extérieur à l'école. Cette instance ne prend certes pas de décision, mais peut donner des avis. Il s'agit de deux modèles distincts. Soraya Boudia juge que la question des postes est toujours un sujet délicat. Or s'il ne revient pas au Conseil scientifique de donner un avis approfondi, elle souhaite savoir qui s'en chargera. L'équilibre entre les décisions stratégiques et le regard scientifique est complexe à trouver pour toutes les organisations. Sylvie Ollitrault précise que le fonctionnement actuel qui préside au choix des postes restera en place. Il prend la forme d'un dialogue entre les directeurs de département et les directeurs de laboratoire. Il s'agit d'une nouveauté impulsée par Bernard Jégou, car par le passé, les directeurs de département associaient la recherche, mais sans les directeurs d'unité. Par la suite, un comité formation, expertise et recherche, associant	

	tous les directeurs de département et tous les directeurs de laboratoire, s'est réuni afin de discuter sur les fiches de poste. Toutefois, il est intéressant que le Conseil scientifique ait un regard sur ces postes, eu égard à la stratégie de l'établissement et aux axes de la recherche en santé publique. Ce regard est décalé par rapport aux dynamiques de département et offre donc une singularité intéressante. Dominique Polton en conclut que l'idée est de requérir l'avis du Conseil scientifique en parallèle à la procédure de décision interne. Sylvie Ollitrault en convient. Il peut s'agir d'un avis poste par poste ou d'un avis plus général sur l'avis de recrutement. L'idée est également de faire en sorte que le nouvel enseignant-chercheur recruté vienne se présenter devant le Conseil scientifique. Basile Chaix indique qu'au-delà du sujet de l'attribution des postes, il se demande si le rôle du Conseil scientifique se limite à héberger un débat contradictoire ou s'il doit tenter de faire émerger un avis commun, au besoin par un vote. Cette dernière proposition constituerait un stade intermédiaire entre la position décisionnaire, qui semble hors de propos, et la simple instance de débat. Sylvie Ollitrault estime que Bernard Jégou a déjà fait évoluer le Conseil scientifique dans le sens de l'émergence d'avis stratégiques et d'expertises. Tel a été le cas notamment au sujet de RSMS. Il est à noter que l'instance n'a pas toujours suivi la position de la Direction de la recherche. Ainsi, Sylvie Ollitrault est favorable à l'émission d'avis stratégiques. Le Conseil d'administration sollicite d'ailleurs également ces avis. Dominique Polton souligne que le Conseil scientifique a rarement été sollicité pour avis au cours de la dernière mandature, la grande majorité des sujets étant soumis pour information. Elle se dit favorable à évoluer à cet égard, ce qui nécessiterait une plus forte implication de ses membres. Sylvie Ollitrault estime que le fait que le Conseil scientifique intègre des représentants des organismes de recherche, qui sont placés sous la tutelle des deux UMR, constitue un signal fort en la matière. Le recrutement fait partie de la politique de l'UMR. Ainsi, elle a des attentes en tant que Directrice de la recherche, mais il revient aux élus d'en décider. Dominique Polton soumet le règlement intérieur au vote. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.	
--	---	--

Election du bureau du Conseil scientifique (bureau renouvelable chaque année)	Christophe Le Rat rappelle que la Présidente et le vice-Président siègent automatiquement au sein du bureau. Par ailleurs, des consultations ont été effectuées par collège d'élus, les personnes qualifiées n'étant pas concernées. Chaque collège a ainsi désigné un représentant. Il est à noter que le bureau est renouvelable chaque année. La liste des candidats est la suivante : - représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur ou personnel assimilé : Patricia Loncle ; - représentants des autres enseignants-chercheurs : Erwan Ollivier ; - représentants des ingénieurs et personnels techniques : Fanny Jaffres ; - représentants des étudiants en doctorat : Marine Ray. La proposition de composition du bureau du Conseil scientifique est approuvée à l'unanimité. Dominique Polton félicite et remercie tous les membres du Conseil scientifique qui se sont engagés dans le bureau.	
Présentation du projet stratégique d'établissement de l'EHESP 2019/2023 et de la politique de site de l'EHESP - Laurent Chambaud	Laurent Chambaud rappelle que le projet stratégique a été élaboré deux ans plus tôt et que les 18 derniers mois ont quelque peu modifié la donne. Il conviendra donc de mettre en œuvre des adaptations eu égard à la crise sanitaire. Ce projet stratégique d'établissement et le contrat d'objectifs et de performance sont disponibles sur le site de l'EHESP. En premier lieu, ce projet vise à conforter le modèle de l'école, en ménageant l'équilibre entre un établissement d'enseignement supérieur et de recherche et un volet de mission de service public et un ancrage professionnel. Ce modèle a présidé à la création de l'EHESP et Laurent Chambaud s'efforce de conforter cet équilibre. En outre, l'objectif est de faire de l'école une institution d'excellence, dotée d'une identité forte, qui participe aux transformations des systèmes de santé et se situe dans les concepts de santé globale ou de santé planétaire. Enfin, l'école affirme son engagement à contribuer aux réflexions sur les choix politiques ayant un impact sur la santé, en étant ancrée sur ses valeurs de service public et d'engagement sociétal. En deuxième lieu, les domaines qui ont été retenus s'inscrivent dans la continuité de ce qui existait précédemment, soit les trois domaines suivants : - Organisation, management et performance du système de santé : cet axe est connu et reconnu, notamment à l'étranger ; - Environnements et santé : cet axe est tout aussi reconnu ; - Santé, populations et politiques publiques : cet axe s'intéresse aux politiques publiques dans le domaine de la santé, au sens large du terme, mais également aux méthodes et à la promotion de la santé.	

	Laurent Chambaud précise ensuite que quatre orientations stratégiques ont été définies : formation, recherche, rayonnement international et vie du campus. Les partenariats ont été définis comme essentiels pour la mise en œuvre de ces axes. - Orientation stratégique n° 1 : la formation Elle se décline en trois axes : 1 °- Procéder au reengineering des formations autour de l’approche par compétences, l’individualisation des parcours et l’alternance. Il s’agit donc de procéder à une reconstruction complète des formations par bloc de compétences. 2 °- En prenant en compte les évolutions liées à la réforme de la formation professionnelle, renforcer le dispositif de formation tout au long de la vie et l’expertise-conseil dans le cadre d’une nouvelle structuration. Il convient de développer des plateformes permettant d’allier formations numériques et sessions en présentiel. En effet, l’ambition est de développer ces formations hybrides. 3 °- Généraliser la pédagogie active et les pratiques innovantes, dans une logique d’apprenant acteur de sa formation. Un centre d’appui à la pédagogie existe déjà depuis plusieurs années au sein de l’école. Par ailleurs, il convient de distinguer la notion de pratiques innovantes de l’enseignement à distance. En effet, l’e-learning interroge les pratiques classiques, mais n’est pas une fin en soi. - Orientation stratégique n° 2 : la recherche L’ambition est de lier très fortement ce domaine de la recherche à la décision politique, grâce à un important effort de structuration et de coordination qui a déjà été entamé. Cinq objectifs ont été définis en la matière : 1 °- Renforcer la structuration des recherches sur les services et le management en santé. Le fait que cet axe soit présent au sein d’une UMR représente déjà une grande satisfaction, d’autant plus dans une UMR qui s’intéresse aux politiques publiques. Il convient donc de poursuivre cet effort et d’approfondir le dialogue entre les différentes disciplines présentes au sein de l’UMR. 2 °- Soutenir la place des deux unités mixtes de recherche (UMR) dans la recherche au sein de l’EHESP, Arènes (UMR CNRS 6051) et l’Institut de Recherche en Santé-Environnement-Travail (UMR INSERM 1085), et amplifier leurs interactions et leur visibilité. 3 °- Optimiser les processus de recrutement, d’évaluation des carrières et l’attractivité. Plusieurs dispositifs ont été mis en place au cours des dernières années (politiques de chaire, valorisation des productions, interfaces avec la société, etc.). 4 °- Poursuivre le pilotage stratégique national et international du Réseau doctoral en santé publique (RDSP). Ce réseau, mis en place en 2009, est un outil original et fondamental en ce qu’il permet à des chercheurs issus de diverses écoles de dialoguer. Il convient de continuer à conforter ce réseau.	
--	---	--

	5 °- Amplifier l’articulation Recherche/Transfert des connaissances/Expertise/Aide à la décision publique. A cet égard, il convient de mentionner le dispositif interrégional de recherche, d’évaluation et d’expertise en santé (DiREES) qui est expérimenté avec l’ARS des Pays de la Loire et l’ARS Bretagne. Il s’agit d’une instance de dialogue avec des structures qui n’appartiennent pas au monde de la recherche. L’ambition est de valoriser ces recherches dans les décisions prises par les ARS et réciproquement, de confronter la recherche aux problématiques auxquelles ces institutions doivent faire face. - Orientation stratégique n° 3 : l’international Cette orientation est inscrite dans la loi qui définit les quatre missions de l’école et a pour but de renforcer le rayonnement et la reconnaissance internationale de l’école. Les trois objectifs sont les suivants : 1 °- Inscire l’international au cœur de l’expérience de formation de la communauté de l’EHESP. Il s’agit de travailler les notions d’interculturalité et de développer le caractère international du campus. Toutefois, il convient de ne pas renoncer pour autant à l’ancrage professionnel de l’établissement, ce qui exige de trouver le bon équilibre. 2 °- Développer l’activité d’expertise technique internationale dans les domaines de différenciation de l’école, au service du développement. Dans ce contexte, une étude de faisabilité est lancée afin de créer une filiale privée dont la mission serait de développer la coopération internationale. En effet, cette activité est difficile à développer en interne et ce statut privé permettra davantage de souplesse. En outre, les demandes d’intervention sont nombreuses eu égard aux sujets d’organisation et de gestion du système de santé. L’idée serait de démarrer sur cette base, mais de l’élargir rapidement à d’autres sujets dans les trois grands domaines de recherche de l’école. 3 °- Affiner la politique de partenariats internationaux au service de la production internationale des connaissances, en ciblant un nombre limité de partenariats stratégiques à travers le monde et en intégrant les opportunités de collaborations dans le cadre d’UniR. - Orientation stratégique n° 4 : la vie de campus et la vie étudiante Deux grands objectifs sont poursuivis : 1 °- Mettre en œuvre une politique de dynamisation de la vie de campus : favoriser un environnement stimulant pour la communauté de l’EHESP sur les deux sites. Cet objectif est poursuivi dans l’optique du développement durable et de la responsabilité sociétale : le label DD&RS a été obtenu deux ans plus tôt. En outre, le campus de Rennes sera complété par un forum dont les travaux vont démarrer prochainement. Quant à Paris, un travail en lien avec le campus Condorcet a été entamé. 2 °- Réseau d’ALUMNI : faire vivre et consolider ce réseau pour faire de ses membres des « ambassadeurs » de l’EHESP. Il rassemble des anciens étudiants et professionnels.	
--	--	--

	Laurent Chambaud en vient à cinq objectifs connexes et affirme, en premier lieu, la nécessité de renforcer l’ancrage local académique et professionnel de l’école. Eu égard aux politiques de sites, il affiche la volonté de participer à la dynamique rennaise autour d’UniR. Dans ce contexte, si le Conseil d’administration donne son accord, la convention de coordination territoriale sera signée prochainement par les deux universités rennaises et les cinq écoles participantes au projet. Il existe également des ancrages régionaux et professionnels (CHU, ARS, Réseau français Villes santé, etc.). Toutefois, cet ancrage local ne doit pas empêcher l’EHESP de conforter sa vocation nationale par des partenariats académiques stratégiques. Laurent Chambaud cite les liens étroits avec le campus Condorcet et ses membres, la convention avec l’ISPED de Bordeaux, le rapprochement avec les organismes de recherche (INSERM, CNRS, INRIA), l’appartenance à des réseaux professionnels et académiques, dont la Conférence des Grandes Ecoles, etc. Pour conclure, Laurent Chambaud souligne que la crise sanitaire a fortement impacté l’EHESP. Le document détaille les travaux mis en place au sujet du Covid-19. Cette crise remet également en question certains aspects du projet stratégique. Les fondamentaux ne sont pas remis en cause, mais quelques points doivent faire l’objet d’une réflexion à la lumière des événements récents. En premier lieu, il convient de développer les aspects relatifs à la gestion de crise et à la veille sanitaire au sein de l’école. En second lieu, la vision globale doit évoluer, notamment à propos de l’aspect international du concept de « One health ». Laurent Chambaud souhaite que l’EHESP devienne une école « One health ». Or à ce jour, la santé animale ou l’écobiologie sont absentes des cursus. Selon lui, il est essentiel de prendre ce virage très rapidement. Discussion : Dominique Polton se dit frappée par la multiplicité des sujets qui atteste la grande richesse de l’EHESP. Elle identifie toutefois un écueil en termes de lisibilité sur les grands points fort de l’école. Il serait intéressant de débattre de cette question. De même, il convient de débattre de l’évolution vers le « One health ». Basile Chaix partage ce sentiment de foisonnement et juge tous ces sujets très importants. Quant à l’orientation « One health », il convient effectivement d’en discuter. Elle peut être porteuse de sens si elle est liée aux forces de recherche de l’école et il souhaite savoir si cette orientation est portée par les équipes de recherche. Il ne lui semble pas évident de décréter l’émergence d’une telle orientation et il attend des précisions à cet égard.	
--	---	--

	Daniel Benamouzig se dit tout aussi impressionné par le nombre de domaines d'intervention de l'EHESP. Il se demande s'il ne serait pas intéressant de réfléchir aux aspects les plus différentiels de l'école afin de mieux afficher ses spécificités et de rendre plus lisible son positionnement. Par ailleurs, il s'interroge sur le rapport de l'établissement à ses tutelles et sur sa place vis-à-vis du ministère de la Santé notamment. Laurent Chambaud précise que le sujet des tutelles va devoir être discuté très rapidement. En effet, le ministère des Solidarités et de la Santé incite l'école à établir un bilan du plan stratégique à mi-parcours. En tout état de cause, la crise sanitaire doit interroger l'EHESP sur les grands axes en vigueur jusqu'à présent. Quant au problème de la dispersion des sujets, elle est inhérente, voire ontologique, à l'existence même d'une école de santé publique. Le spectre potentiel des champs d'études est très large, mais certains aspects ont tout de même été écartés en définissant les trois grandes priorités qui servent de boussole. Ainsi, l'EHESP est très peu positionnée sur les maladies infectieuses et transmissibles et l'épidémiologie, au profit d'autres sites en France qui ont fortement développé cet aspect. Par ailleurs, il convient également de rediscuter de la présence de l'école sur les problématiques de santé au travail. D'autres pans entiers de la santé publique sont très peu investis (alimentation/nutrition et santé publique par exemple). Laurent Chambaud précise ensuite qu'il est très demandeur d'une discussion sur le « One health ». Cette idée ne repose pas sur rien au sein de l'EHESP puisque sa deuxième priorité est « Environnement et santé ». La crise sanitaire actuelle interroge la société, les relations entre le local et le global, et dans ce contexte, le concept de « One health » est devenue une référence au niveau mondial. Il convient de réfléchir à la définition et aux implications d'un tel concept qui intéresse jusqu'aux petites collectivités locales. Enfin, s'agissant du rapport avec les tutelles, il est lié aux poids respectifs de ces deux tutelles. Ainsi, le ministère des Solidarités et de la Santé ne finance pas directement l'EHESP, mais contribue à 60 % du budget par l'intermédiaire de l'Assurance Maladie. Son poids est donc important et il convient de maintenir cette contribution à sa hauteur actuelle. En outre, le partenariat avec la Direction générale de la santé s'est renforcé au cours de la crise sanitaire. Par ailleurs, le statut de l'école étant celui d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, le ministère d'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation intervient dans son financement, mais par une contribution modeste. Il convient d'admettre qu'il est très difficile de lui faire comprendre ce qu'est la santé publique. Daniel Benamouzig estime que le nombre élevé d'acteurs et la variété des tutelles est un aspect intéressant et peut offrir des opportunités à valoriser. Par ailleurs, le réseau des doctorants semble dynamique et il se demande si la forme du réseau pourrait être déclinée sur diverses thématiques. Il pourrait s'agir d'un levier de positionnement de l'école à l'échelle nationale, en tant que tête de réseau dans ses domaines d'expertise. Enfin, il partage l'avis de Laurent Chambaud sur la demande de santé qui s'exprime au sein de la société et	
--	--	--

	des territoires, émanant notamment des collectivités locales. Il convient peut-être de réfléchir à des formations pour des acteurs extérieurs au monde de la santé. Fanny Jaffres indique qu'en tant qu'ingénieur d'étude, elle s'interroge sur les ressources humaines disponibles pour faire face aux demandes en matière de recherche. Elle remarque en effet que certains organismes étrangers au monde de la recherche s'adressent à l'école comme s'il s'agissait d'un bureau d'études, en demandant des livrables dans des délais très courts et avec des exigences très fortes. En outre, les chercheurs qui travaillent sur les divers programmes de recherche poursuivent en parallèle des logiques de carrières individuelles, à travers leurs enseignements et leurs publications. Ainsi, certains financeurs ne comprennent pas ce fonctionnement et peuvent parfois reprocher aux chercheurs de travailler sur autre chose que sur le programme qu'ils financent. Il est important d'être vigilant sur ces questions de ressources humaines. A l'appui de son propos, elle cite l'exemple du contrat de recherche avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui a pu reprocher à des chercheurs de ne pas travailler uniquement sur ce programme. Sylvie Ollitrault précise qu'elle a eu connaissance de ces dysfonctionnements. Face à une telle situation, les ingénieurs doivent se saisir de la Direction de la recherche, qui peut entrer en dialogue avec ces organismes et expliquer la situation. En tout état de cause, il ne faut pas attendre que la situation se détériore. Dominique Polton juge utile de soulever ces problèmes. Fanny Jaffres tient en effet à faire part de cette expérience, car elle note que le financement sur ressources propres est de plus en plus important. Les tutelles attendent de l'école qu'elle trouve toujours plus de budgets hors des ministères, et ceci peut poser de nouvelles questions. Dominique Polton confirme que ce fonctionnement soulève de nouveaux enjeux et pointe notamment la précarité induite par les recrutements sur contrat, en nombre croissant. L'ensemble du milieu de la recherche est concerné par cette dynamique. La gestion de la ressource humaine évolue donc et il convient d'y prêter attention. Le Conseil scientifique a d'ailleurs débattu de ces questions lors de la précédente mandature. Sylvie Alemanno revient à l'interdisciplinarité et souligne que le CNAM travaille déjà largement dans cet esprit. Par le passé, les UFR étaient très disciplinaires, mais la situation évolue. Elle note que l'EHESP travaille de plus en plus dans une dimension de pluridisciplinarité, en proximité. Concernant le poids des tutelles, elle se demande quelle est la place du travail sur les grandes controverses en santé publique, en lien avec des projets sociétaux. Par exemple, la polémique actuelle sur le vaccin anti-Covid et l'éventuelle obligation de vaccination des soignants correspond à un projet de société qui implique des décisions politiques et emporte	
--	---	--

	nécessairement des arbitrages économiques, des problématiques psychologiques, etc. Elle estime qu'à cet égard, l'EHESP doit être force de proposition. Sylvie Alemanno revient ensuite au sujet de « One health ». A cet égard, elle indique que l'établissement peut être identifié par le biais de l'excellence de ses formations et de sa recherche sur une thématique particulière telle que « One health ». Dans ce schéma, l'international n'est qu'un moyen. Elle souligne que la présentation du plan stratégique lui a fait l'effet d'un florilège, car il manquait une information sur les moyens et les objectifs de chaque segment. Enfin, Sylvie Alemanno s'interroge sur la place et les apports du HCERES. Pour avoir vécu de nombreuses évaluations de cet organisme, elle souligne que ses conclusions sont aussi une affaire de personnes et d'opinions subjectives. A son sens, le HCERES permet d'identifier les forces et faiblesses d'une organisation ou d'un programme de recherche. Cette évaluation peut donc contribuer à la réflexion d'établissement afin de déterminer vers quel objectif central convergent les formations et la recherche de l'école. Soraya Boudia estime que des tensions traversent toutes les institutions, de l'université aux écoles d'ingénieur ou autres. En tant que sociologue des sciences, elle juge que l'harmonie parfaite est impossible, mais qu'à tout le moins, il est important de dresser une cartographie précise du paysage et du positionnement de chacun dans cet environnement. Laurent Chambaud précise, en réponse à Sylvie Alemanno, que la participation aux controverses n'a pour le moment pas lieu au niveau de l'école, mais au niveau des enseignants-chercheurs en fonction de leurs disciplines. L'EHESP appartient à l'ASPHER (Association des Ecoles en Santé Publique de la Région Européenne) et Laurent Chambaud a pu noter que lors de cette crise sanitaire, les écoles de santé publique ont été très peu mobilisées dans le monde. Il s'en désole et s'interroge sur ce phénomène. Par exemple, il note que le Conseil scientifique national ne compte aucun membre des deux grandes écoles françaises en santé publique. S'agissant des moyens en regard des objectifs, Laurent Chambaud précise que lors de l'élaboration du projet stratégique, l'école a tenté de négocier un contrat d'objectif et de performance. Le seul élément qu'elle a obtenu est un rebasage, mais elle n'a rien reçu en termes de moyes complémentaires. Par exemple, les deux postes d'ingénieur pédagogique demandés n'ont pas été octroyés. La situation était identique dans le cadre du COP précédent. Laurent Chambaud en conclut que la France n'investit pas dans la santé publique. Ainsi, le plan stratégique de l'école est cohérent, quoique nécessitant d'être révisé à la lumière de la crise, mais il n'est pas assorti de moyens. Pour le moment, il n'a obtenu aucune réponse quant à sa demande de financements pour développer la recherche en veille sanitaire et en gestion de crise. Il espère que le MESRI lui répondra, car cet enjeu est extrêmement important.	
--	---	--

	Enfin, Laurent Chambaud rejoint l'analyse de Sylvie Alemanno sur le HCERES. La dernière évaluation date de deux ans et le document qui en émane est plutôt de bonne qualité, mais il est très lié aux personnes qui ont mené ces inspections. Catherine Bonvalet souhaiterait des précisions sur la filiale privée de coopération internationale, et notamment sur le montage financier envisagé. Il convient de prendre du temps pour discuter de ce sujet. Laurent Chambaud confirme qu'un débat devra avoir lieu dans toutes les instances de l'école à ce sujet. En premier lieu, ce projet dépend de la décision du Conseil d'administration. Ensuite il sera important de recueillir des avis extérieurs, car il s'agit d'un projet d'ampleur qui nécessite de créer une interface entre une activité de coopération privée et l'action de formation académique interne à l'école.	
Présentation du paysage de la recherche et des orientations stratégiques sur la recherche - Sylvie Ollitrault	Sylvie Ollitrault tient, en préambule, à saluer la mémoire de Bernard Jégou en citant ses propos publiés dans la revue Place Publique : « <i>C'est une illusion de penser qu'on puisse programmer la recherche sur le long ou même le moyen terme. Il faut l'organiser, il faut faire le point étape par étape, se projeter autant que faire se peut. Mais la programmation... Si on ne sait pas précisément où l'on va, que l'on sache d'où l'on vient.</i> » Sylvie Ollitrault propose précisément de partir « d'où l'on vient » en dressant la cartographie de l'héritage de Bernard Jégou. Elle-même est arrivée au poste de Directrice de la recherche en janvier 2021 pour lui succéder. Le renouvellement des instances intervient donc peu de temps après son arrivée, ce qui lui semble opportun pour lancer une nouvelle dynamique. Sylvie Ollitrault se propose de présenter le paysage de la recherche à l'EHESP puis d'évoquer les enjeux pour l'avenir, dont « One health ». Avant cela, elle précise que son profil est celui d'une chercheuse en SHS (sciences politiques) et qu'elle travaille à 70 % pour l'EHESP. Elle a en effet tenu à préserver une partie de son temps de travail en tant que chercheuse au CNRS. Ses recherches sont marquées par une forte appétence pour l'interdisciplinarité, y compris en travaillant avec le milieu médical. Ainsi, elle étudie notamment les questions de violence et de radicalisation et travaille avec des pédopsychiatres et des chercheurs de l'INSERM. Sylvie Ollitrault souligne que les programmes et les réponses aux appels à projets sont élaborés en référence au plan stratégique de l'établissement présenté plus tôt. Par ailleurs, l'école poursuit plusieurs démarches de labellisation et s'attache à la transparence des recrutements. En matière de ressources humaines, une attention particulière est portée aux personnels précaires, notamment aux post-doctorants. Le paysage de la recherche à l'EHESP est ainsi structuré : - une UMR et deux équipes d'accueil, REPERES et MOS, qui ont pour vocation de rejoindre l'UMR Arènes. Cette dernière a été évaluée par le HCERES en 2021 en tenant compte de cette évolution. - le LERES : cette plateforme réunit des chercheurs et de l'expertise ; - les départements : Santé Environnement Travail, SHS, et Institut du management ;	

	- les enseignants-chercheurs appartenant à d'autres UMR et équipes d'accueil. Bernard Jégou s'est efforcé de rationaliser ce paysage en faisant en sorte que les personnels s'orientent sur l'IRSET ou sur ARENES. Il convient également de fléchir les futurs recrutements sur ces deux UMR afin de ne pas se disperser sur d'autres équipes labellisées. - le Réseau Doctoral de Santé Publique : l'EHESP est partie prenante de plusieurs écoles doctorales rennaises ; - le parcours doctoral national en santé travail. Dominique Polton précise que l'EHESP rassemble 61 enseignants-chercheurs rattachés à des équipes labellisées, soit à une des deux UMR. Quelques chercheurs sont rattachés à d'autres équipes (Paris, Nantes). En parallèle, il existe 24 enseignants experts, qui n'ont pas vocation à s'inscrire au sein des UMR. Sylvie Ollitrault le confirme, mais précise qu'ils peuvent être chercheurs associés. En tout état de cause, ils ne répondent pas aux exigences de publication, mais peuvent intervenir en appui à la recherche. Catherine Bonvalet en conclut que les personnels sont pour partie payés par le CNRS et pour partie par les universités. Sylvie Ollitrault répond que les chercheurs du CNRS sont hébergés par l'EHESP, mais n'appartiennent pas au personnel de l'école. Basile Chaix souhaite savoir combien d'enseignants-chercheurs n'appartiennent pas à une des deux UMR sur les 61 que compte l'EHESP. Sylvie Ollitrault répond qu'ils sont 13 dans ce cas. Sylvie Alemanno demande si les personnels sont tous statutaires ou si certains sont en CDD. Christophe Le Rat répond que les enseignants-chercheurs sont statutaires. En revanche, certains ingénieurs et techniciens sont recrutés sur les ressources propres de l'école. La communauté scientifique de l'EHESP ne se résume pas à une soixantaine d'enseignants-chercheurs. Il convient d'y ajouter les enseignants experts (professionnels du monde de l'hôpital par exemple), les ingénieurs et les techniciens, qui appartiennent en majorité (51) à la plateforme LERES. Il s'agit d'une plateforme stratégique pour l'UMR IRSET. Enfin, il convient de prendre en compte les doctorants – ceux du réseau doctoral en santé publique et la vingtaine inscrite à l'école.	
--	--	--

	Sylvie Alemanno souhaiterait que le document de présentation soit envoyé aux membres de l'instance. En effet, cette cartographie est claire et précieuse. Par ailleurs, elle demande à savoir où sont positionnés les chercheurs au sein de l'espace de recherche. Cet aspect est très important, afin de savoir où ces chercheurs mettent leurs publications, notamment vis-à-vis du HCERES. Sylvie Ollitrault rappelle à cet égard que Bernard Jégou s'est beaucoup battu sur les signatures. Dominique Polton précise que tous les documents projetés en séance sont mis à disposition des membres du Conseil scientifique par la suite. Lorsque cela est possible, ils leur sont envoyés en amont de la séance. Sylvie Ollitrault ajoute que dans un futur proche, il est prévu que les deux équipes d'accueil RSMS rejoignent ARENES. Soraya Boudia s'interroge sur la pertinence de montrer ces données à l'extérieur. Elle craint, pour un établissement multi-tutelles, d'afficher trop clairement la part d'une institution et de l'autre dans les effectifs. Ceci peut contribuer à accentuer les tensions existantes. Sylvie Ollitrault souscrit à ce point de vue. Dominique Polton juge important de présenter ce paysage au Conseil scientifique, mais reconnaît qu'il est sans doute préférable de ne pas diffuser cette vision à l'extérieur. Il en va de même pour les ingénieurs de recherche, au nombre de 80. Il serait intéressant de connaître leur répartition. Sylvie Ollitrault confirme qu'elle entend procéder à cet exercice, mais que cette recherche est chronophage, car elle suppose de reprendre chaque contrat. Or il n'est pas toujours aisé de tracer ces contrats, entre les entrées et les sorties. Sylvie Ollitrault reprend la présentation et souligne que la Direction de la recherche appartient au périmètre de la Direction. Des réunions stratégiques ont lieu de façon régulière. Ce positionnement démontre l'importance de la recherche au sein de l'école. La suite du document présente l'équipe de la Direction de la recherche, composée de 11 personnes. Le pôle doctoral représente une activité intense. Par ailleurs, le bureau des contrats de recherche assume une forte activité (appui au montage, suivi administratif et financier) et constitue un appui à la recherche essentiel. Il existe également un pôle sciences et société, dont l'objectif est de développer au mieux la communication scientifique. Un pan des travaux est réalisé en coconstruction avec la société civile, des institutions ou des partenaires extérieurs.	
--	--	--

	Sylvie Ollitrault revient ensuite à la politique scientifique de l'établissement, qui date de 2020. Elle tient à préciser qu'au vu de la crise sanitaire actuelle, les personnels en CDD sont très angoissés et la gestion de ces effectifs est difficile. En tout état de cause, la feuille de route est très claire, comme expliqué précédemment par Laurent Chambaud. La structuration de l'école est pensée en lien avec les UMR et donc avec le CNRS et l'INSERM. Cinq objectifs ont été définis : - Objectif n° 1 : Renforcer la structuration des RSMS. Le regard du HCERES est attendu quant à l'intégration de l'axe RSMS dans ARENES. Par ailleurs, un dépôt de projet a été effectué pour obtenir une équipe projet labellisée RSMS auprès de l'INSERM. Le processus est en cours et sera d'actualité jusqu'à 2022. - Objectif n° 2 : Soutenir la place des deux UMR et amplifier leurs interactions et leur visibilité. L'interaction possible pourrait être liée à « One health », mais également à la thématique santé et environnement. Il s'agit, en outre, d'améliorer le fléchage des ressources et de travailler avec les deux tutelles à cet égard. Les recommandations du Conseil scientifique pourront être précieuses dans ce domaine, afin de définir la position de l'EHESP par rapport à ses tutelles. Son avis pourra enfin être requis sur les allocations de ressources. - Objectif n° 3 : Optimiser le processus de recrutement, d'évaluation des carrières et l'attractivité. A cet égard, il convient de mentionner un point d'alerte sur la nécessité d'accompagner les personnels vers l'HDR. En effet, il existe une faiblesse de l'école en termes de nombre d'HDR, comme l'a relevé le HCERES. - Objectif n° 4 : Poursuivre le pilotage stratégique du RDSP. Le réseau doctoral compte 84 doctorants et s'enrichit du parcours doctoral national en santé travail (7 doctorants). En outre, l'EHESP a inscrit 20 doctorants. L'ambition est de créer un pôle doctoral EHESP et de favoriser au maximum l'insertion des doctorants dans l'école. En effet, plusieurs d'entre eux aimeraient enseigner au sein de l'EHESP, ce qui ne leur est pas accessible à ce jour. Or cet aspect est important pour leur CV. - Objectif n° 5 : Amplifier l'articulation recherche/transfert des connaissances/expertise/aide à la décision publique. Cet aspect est un des éléments de différenciation de l'EHESP et correspond à une réelle appétence des enseignants-chercheurs. A cet égard, dès à présent, l'avis du Conseil scientifique sera requis sur les financements de plusieurs appels à projets.	
Avis sur les appels à projets - Christophe Le Rat, Sarah Kitar • Appel à projets sciences et société	Christophe Le Rat indique que les documents ont été transmis en amont. Il se propose d'en expliciter le contexte, déjà évoqué par Laurent Chambaud, Dominique Polton et Sylvie Ollitrault. L'appel à projets sciences et société entre en résonnance avec le champ de la santé publique, propice au développement des interactions entre vie scientifique et monde social. L'EHESP est une structure hybride, au croisement des cultures scientifiques et professionnelles et intervenant dans trois champs d'activité – la recherche, l'expertise et la formation. Un poste de médiation scientifique a été créé dans cet esprit, occupé par Sarah Kitar, et de	

Appel pour les événements scientifiques	nombreux projets soutiennent cette interdisciplinarité et cette interprofessionnalité. La crise sanitaire n’a fait que renforcer l’urgence à mieux articuler tous ces aspects dans le but de renforcer le dialogue entre sciences et société. Il est à noter que la loi de programmation de la recherche accorde dorénavant une place, même modeste, aux projets de science participative. De plus, le tiers secteur de la recherche est en cours de structuration. Pour information les dernières assises du tiers secteur de la recherche se sont tenues à Rennes fin 2020. Tous les acteurs impliqués étaient présents, dont l’EHESP. Enfin, une enquête a été diligentée début 2021 par l’Inspection générale de la recherche afin de dresser l’inventaire des initiatives en matière de sciences et société. Il en est ressorti un besoin de structuration par la création d’un pôle sciences et société au sein de l’EHESP. Il a donc été décidé de lancer un appel à projets en interne, aux dimensions modestes, et trois sujets sont remontés. Sarah Kitar confirme que trois projets ont été remis. La Direction de la recherche a affecté un budget de 10 000 euros pour 2021 et il convient de répartir cette somme entre les dossiers. La somme des trois demandes s’élève à 11 953 euros, mais le troisième projet propose un budget réparti sur deux années. Ainsi, pour l’année 2021, le total des demandes est inférieur à 10 000 euros. Sylvie Ollitrault précise qu’auparavant, ce type d’arbitrage avait lieu au sein de la DR, sans avis extérieur. Elle a donc décidé de recueillir l’avis du Conseil scientifique afin de bénéficier de son évaluation et de son expertise. Délibération à huit clos <i>Patricia Loncle quitte la séance</i> Le conseil scientifique retient deux projets qui obtiennent un avis favorable : - Cancer pédiatriques et déterminants environnementaux (porteur de projet Vincent Bessonneau) - Parcours d’intégration sociale des jeunes réfugiés (porteuse de projet Patricia Loncle) <i>Patricia Loncle réintègre la séance</i> Sarah Kitar en vient au deuxième appel à projets, relatif aux événements scientifiques. Ce point est présenté pour information au Conseil scientifique. Il s’agit de l’organisation d’une journée d’étude à l’EHESP, faisant écho au thème sciences et société et ayant pour but de déboucher sur un nouveau projet de recherche.	La Direction de la Recherche informe les porteurs de projets des résultats
Avis sur les propositions de nominations à la direction	Christophe Le Rat précise que les nominations de la nouvelle directrice et de la directrice adjointe de l’école doctorale DSP doivent être soumises à l’avis formel du Conseil scientifique.	

de l'école doctorale DSP pour : • Madame Cicile-Delfosse, à la direction de l'ED DSP • Madame Fournereau, à la direction adjointe de l'ED DSP	Sylvie Ollitrault explique que l'école doctorale DSP a connu une crise de gouvernance 18 mois plus tôt. Ces deux collègues ont assumé l'intérim et la gouvernance est désormais rétablie. Le Conseil scientifique valide à l'unanimité les nominations de Madame Cicile-Delfosse, à la direction de l'ED DSP, et de Madame Fournereau, à la direction adjointe de l'ED DSP.	La Direction de la Recherche transmet l'avis à l'école des docteurs Bretagne Loire
Information sur la mise en place du Conseil scientifique restreint (point additionnel)	Christophe le Rat précise que le Conseil scientifique restreint concerne les professeurs et assimilés, élus au sein de l'instance, soit cinq membres. Ils devront se réunir régulièrement en Conseil scientifique restreint pour délibérer sur des dossiers personnels (allocations, mises à disposition, etc.). Cette formation restreinte doit compter au minimum trois participants. Une session doit se tenir avant le 16 juillet afin de statuer sur deux dossiers de chercheurs ayant demandé des mises à disposition. Il convient d'identifier le président de ce Conseil scientifique restreint. La DRH reviendra vers ses membres dans les prochains jours à cet égard. Nicolas Sirven souhaite s'exprimer sur le deuxième point relatif à la PEDR (prime d'encadrement et de recherche). Il précise que le nombre d'universitaires à l'EHESP est insuffisant pour que cette prime soit versée sur l'avis unique du Conseil scientifique restreint. Ainsi, pour le moment, cet arbitrage doit passer par le CNU et en cas de refus de ce dernier, le Conseil scientifique local ne peut pas décider d'un repêchage.	La Direction de la recherche en lien avec la Direction des Ressources Humaines de l'EHESP organise la session
Questions diverses des membres du Conseil scientifique	Isabelle Ville souhaite des précisions quant aux rapprochements envisagés avec le campus Condorcet. Sylvie Ollitrault répond que le CNRS a mis en place en réseau sur le thème santé SHS, dans lequel l'EHESP s'est inscrite. Elle a participé à sa dernière réunion. Sylvie Alemanno souligne que plusieurs établissements parisiens vont se regrouper sur ce campus. Sylvie Ollitrault le confirme (INED, Ecole des chartes, Paris VIII, CNAM, etc.). Anne Lefustec informe l'instance de la relance des webinaires du mardi et souligne que les membres du Conseil scientifique y sont conviés s'ils le souhaitent.	

	Sylvie Ollitrault précise que la crise du Covid a contraint de tenir ces rencontres sous forme de webinaires. Or il se trouve qu'elles sont davantage suivies sous cette forme. Les réunions sont courtes (45 minutes à 1 heure) et sont thématiques. Elle se dit ouverte à toute nouvelle idée de thème à aborder dans le domaine de la santé, au sens large de l'OMS.	
--	--	--